



SALON PATRIMOINE ET CHEMINS

Enregistrée à la sous-préfecture d'Aix en Provence N°W 13100 7940

SPC/2 les AG/3 AG du 16 jan 2025/6 Procès Verbal/PV de l'AG du 16 jan 2025.pages

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 janvier 2025

Conformément à l'ordre du jour, l'assemblée commence à 18h00

Nous avons 75 présent(e)s et 18 représenté(e)s. Le quorum de 22 membres est atteint.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

A) Modification des Statuts (en gras la nouvelle formulation)

Article 1

« Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 concernant les associations à but non lucratif, ayant pour titre »

Est remplacé par

« Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association laïque et apolitique, signataire du Contrat d'Engagement Républicain (CER), régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 concernant les associations à but non lucratif, ayant pour titre »

Vote: Unanimité moins 1 voix contre

Article 9

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration (C.A.) de huit (8) membres maximum, élus pour deux années par l'Assemblée Générale (A.G.). Les membres sont rééligibles.

Le C.A. choisit parmi ses membres un bureau composé de :

- Un président
- Un secrétaire
- Un trésorier

auxquels il est possible d'adjoindre un vice-président, un secrétaire adjoint, un trésorier adjoint et/ou un ou plusieurs membres affectés à une tâche particulière en fonction des besoins. Les membres du C.A. ne perçoivent aucune rétribution. Leurs frais pourront éventuellement être remboursés dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur.

Le C.A. étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort.

Est remplacé par:

Le Conseil est renouvelé chaque année par le quart, les membres du conseil sont élus exclusivement pour deux mandats consécutifs, soit huit années.

Vote: unanimité

Article 12

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11

Est remplacé par:

Si la majorité du Conseil d'administration le demande ou sur la demande de la moitié des adhérents à jour plus une, le président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11.

Vote: unanimité

Il est procédé à des modifications mineures de l'article 9 - 3em alinéa et de l'article 14 - 2em alinéa de notre règlement intérieur.

2 Votes: unanimité

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A) Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale janvier 2024.

Vote: unanimité

B) Rapport des activités 2024

Nos activités ne sont possibles que grâce au travail de toutes et de tous. Particulièrement le Conseil d'Administration et les chargés de mission soit 16 bénévoles

B 1 Le nombre d'adhérents est de 205 soit 17 de moins que l'année précédente.

B 2) Information sur l'installation du logiciel Pahéko qui permet de traiter notre comptabilité et notre fichier des membres de manière professionnelle.

B 3) Conférences et sorties présentées par un diaporama
les conférences ont rassemblé 834 participants
Les 9 sorties ont rassemblé 206 personnes

B 4) Relations extérieures

2 rencontres avec les élues de la ville de Salon

Participation aux assemblées générales des amis du vieux Lançon et des chemins du Patrimoine d'Eyguières

4 conférences sur le canal de Boisgelin offertes à La Barben - Aurons - Alleins - Aix en Provence

C) Rapport financier

Comptabilité, présentée par Mme VOISSIERE Françoise, trésorière

Compte de résultat

Total des produits 5593,95€ - Total des charges 4125,14€ **Résultat positif 1468,81 €**

Bilan

Actif: Chèques à encaisser	1193,00€
Banque Crédit Mutuel	2433,38€
Livret Bleu	4839,29€
Caisse	391,10€
Total	8856,77€

Valorisation du bénévolat: 1228 h X 23,30€ = 28 612€

Vote: unanimité

D) Rapport d'orientation pour 2025

Maintenir notre vigilance sur les dossiers:

D 1) Four à Cade. Suite aux démarches effectuées par Yves DEROUBAIX et Guy BONVICINI, la mairie a monté un dossier auprès de la région et environ 9000 € sont débloqués par le conseil régional. Le maire nous demande de donner l'information sur ce projet aux clubs de type Rotary pour obtenir des financements complémentaires.

D 2) Chemin des Lices - Oratoires - Le pavillon 1903 de l'hôpital - Le moulin d'Isnard - Les rues de Salon - l'hôtel Beauvezet et sa statue - La collégiale St Laurent et le Bacino - le square Jean XXIII - La tour Galagaspe - les niches et façades remarquables - La thèse sur le château de l'Empéri - la préemption souhaitable sur les logements qui performent la tour Galagaspe - La coupole du château Armieux, tribunal de commerce - le nettoyage et l'entretien du socle de la statue de Crousillat - la restauration des orgues de Saint Laurent et de Saint Michel - le réaménagement des fontaines place des martyrs, rue Mendes-France et place Morgan - la poursuite du chemin d'interprétation de la

- Pastorale - aménagement électrique de la ligne THT du Talagard
D 3) Gestion du site et des affiches: Jean-Michel EYMIN
D 4) Gestion de la page Facebook: Annette GASTAUD-BONNET
D 5) Edition papier du N°25 et 26 du « Pas à Pas »: Béatrice HOLLEVILLE
D 6) Préparation en 2026 du 500em anniversaire de la naissance d'Adam de Craponne avec l'ASA

Développer nos relations avec les associations soeurs:

- Les Amis du vieux Lançon
Les Chemins du Patrimoine
Les Amis du vieil Alleins
Les Amis du musée de Salon et de la Crau
Les Amis des orgues de St Laurent et Saint Michel
L'Eissame
Les Amis de Saint Jacques de Compostelle en Alpilles
L'Université Populaire du Pays Salonais
Les Amis du vieux Saint Chamas
Histoire et traditions Gransoise.
Association Calès-Saint-Denis de Lamanon

E La cotisation

Nous avons un exercice 2024 sans perte aussi notre cotisation reste inchangée pour 2025.

F Elections au Conseil d'Administration

F 1) Nous remercions Myriam MAYOL et Guy BONVICINI pour l'immense travail accompli au sein de SPC. Cette année est celle de leur démission du Conseil.

Se présentent Béatrice DEBACQ et Jean-François BLANC qui sont élu(e)s à l'unanimité.
Merci à ces deux bénévoles de venir rejoindre notre équipe.

F 2) Le nouveau CA:

- Bourideys Joël
Holleville Béatrice
Rigole Gilles
Blanc Jean François
Moutet Alain
Debacq Allemmeersch Béatrice
Eymin Jean-Michel
Voissière Verguet Françoise

G Cloture

Remerciements aux élus et présidentes et présidents des associations « soeurs »:
Pierre DAUSSANT pour Les chemins du patrimoine d'Eyguières.
Catherine CASANOVA pour Les amis de Saint Jacques de Compostelle en Alpilles.
Anne-Marie PETITGAS-BOURREL pour Les amis du vieil Alleins
Nicole ESCOT pour les amis du vieux Lançon
Christian NABOT pour l'association de randonnée.
Michel IVAL pour les amis des orgues de Saint Laurent et de Saint Michel
Bruno MAUREL pour l'association Calés-Saint-Denis de Lamanon

